

Procès-verbal de l'assemblée publique
de la Commission permanente du conseil municipal
sur les finances, les services administratifs et le capital humain
Le mardi 30 octobre 2007 à 18 h 30
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Bertrand A. Ward, président de la commission
M. Claude B. Piquette, vice-président
M. Laval Demers, membre
M. Jean-Marc Gibeau, membre
Mme Line Hamel, membre
M. François Purcell, membre
Mme Lise Zarac, membre

COMMISSAIRE ABSENTE

Mme Maria Calderone, membre

COLLABORATEUR PRÉSENT

M. Roger Verreault, conseiller à la Direction du plan d'affaires et du budget,
Service des finances

CITOYEN PRÉSENT

Un

1. Ouverture de l'assemblée

À 18 h 30, le président de la commission, M. Ward, ouvre l'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il rappelle que la commission se réunit pour adopter ses recommandations sur les changements proposés au mode de confection des enveloppes budgétaires et du PTI des arrondissements. Ces changements ont été présentés au cours d'une assemblée publique le 5 septembre dernier. Le rapport et les recommandations de la commission seront déposés au conseil municipal.

Il invite les membres de la commission à se présenter et fait de même. Puis, il présente M. Roger Verreault, conseiller à la Direction du plan d'affaires et du budget, Service des finances.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Piquette, appuyée par M. Gibeau, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès verbal de l'assemblée du 5 septembre 2007 sur les recommandations relatives au rapport du vérificateur général

Sur une proposition de M. Demers, appuyée par M. Gibeau, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès verbal de l'assemblée du 5 septembre 2007 sur les changements proposés au mode de confection des enveloppes budgétaires et du PTI des arrondissements

Sur une proposition de M. Piquette, appuyée par Mme Zarac, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

5. Adoption des recommandations sur les changements proposés au mode de confection des enveloppes budgétaires et du PTI des arrondissements

M. Ward remercie, au nom de la commission, l'équipe du budget pour sa collaboration. Puis il fait lecture des recommandations.

Considérant que le modèle de confection budgétaire proposé par le Service des finances est fondé sur les principes d'équité entre les arrondissements, de productivité et de développement;

R-1

La commission recommande que le Service des finances adopte, pour les trois prochaines années au moins, les changements proposés au mode de confection des budgets des arrondissements (indexation, fonds de développement et de mise à niveau) et les principes sous-jacents, afin d'assurer la continuité et la stabilité du processus, tout en considérant les bonifications suivantes;

Considérant que le fonds de développement est basé sur l'accroissement de la richesse foncière et que cet accroissement n'est pas directement proportionnel à l'investissement requis de la part de l'arrondissement, que l'on pense par exemple à la construction de logements sociaux et abordables par rapport à des logements haut de gamme;

R-2

La commission recommande que le Service des finances prenne en considération, dans le calcul du fonds de développement, un facteur de pondération qui compense pour un projet qui rapporte moins de richesse foncière, d'autant plus que le manque à gagner pour l'arrondissement est appelé à s'amplifier d'année en année puisque le budget est calculé sur une base historique;

Considérant que l'accroissement de la richesse foncière ne va pas forcément de pair avec la croissance démographique;

R-3

La commission recommande que le Service des finances reconnaisse l'accroissement de la population et son impact sur le coût des services dans le calcul de l'enveloppe budgétaire accordée aux arrondissements afin que celui-ci puisse maintenir sa qualité de services;

Considérant que les arrondissements doivent participer au défi budgétaire à hauteur de 30 M \$ en 2008;

R-4

La commission recommande que la Ville encourage les arrondissements à explorer les possibilités de procéder à des échanges de services ou à des achats groupés en faisant valoir les économies d'échelle à réaliser;

Considérant les retombées économiques de l'investissement dans la revitalisation des artères commerciales;

R-5

Que l'administration municipale encourage les initiatives en ce sens en allouant un budget correspondant aux besoins de revitalisation commerciale sur l'ensemble du territoire montréalais.

Enfin, en ce qui concerne le plan triennal d'immobilisations 2008-2010 des arrondissements,

R-6

La commission réitère la recommandation de la commission du budget 2007 et du PTI 2007-2009 au conseil municipal à l'effet que le PTI d'arrondissement soit financé, comme auparavant, par l'ensemble des contribuables.

Avant d'adopter les recommandations, la commission ajourne quelques minutes à la demande de M. Purcell pour éclaircir la recommandation 2.

Après cette courte pause, les recommandations sont adoptées telles quelles à l'unanimité, sur une proposition de M. Purcell, appuyée par M. Gibeau.

6. Période de questions du public

s/o

7. Période de questions des membres de la commission

s/o

8. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, M. Ward remercie les personnes présentes, M. Roger Verreault pour sa collaboration et les membres de la commission.

Sur une proposition de Mme Hamel, appuyée par M. Demers, l'assemblée est levée à 18 h 55

ADOPTÉ LE : 10 juin 2008

« ORIGINAL SIGNÉ »

Bertrand A. Ward
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Danielle Dionne
Secrétaire recherchiste